



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

**À toutes les personnes intéressées de la municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

AVIS PUBLIC – Demande de dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général
et greffier-trésorier de la susdite municipalité

**QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 3 février 2025, aura à statuer sur la
demande de dérogation mineure 2024-12.**

Cette demande déposée par la propriétaire du lot 6 185 690, vise la subdivision de ce lot en vue d'y créer une rue. L'élément dérogatoire est le triangle de visibilité. Le règlement de lotissement 480-2021 prévoit un triangle de visibilité de 7.5m alors que le projet prévoit un triangle de visibilité de 6m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 3 février 2025 à 20 h 00 au bureau municipal, situé au 515, route des Prêtres, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS CE 9^e jour du mois de janvier 2025.

Nicolas St-Gelais Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Code municipal du Québec, art. 420) Je, soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général et greffier trésorier, résidant à L'Ancienne-Lorette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : sur le site internet de la Municipalité, au bureau municipal et au Logisport.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de janvier 2025.

Nicolas St-Gelais Directeur général et greffier-trésorier
